

Auch, le 14 mars 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

ARRETE PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES (CODERST)

Le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) est une instance de consultation à laquelle sont soumis, pour avis, tous les projets d'actes réglementaires en matière d'installations classées, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, d'eau destinée à la consommation humaine, de police de l'eau et des milieux aquatiques, ou de risques sanitaires.

Le Gers est un département agricole et la plupart des dossiers qui sont soumis, pour avis, au CODERST touchent à l'agriculture (élevages, installations de stockage, eaux de surface, etc.). Aussi, pour mieux prendre en compte cette exigence, Etienne GUÉPRATTE, préfet du Gers, a souhaité modifier en ce sens la composition du CODERST qui n'avait pas évolué depuis 2009.

Le nouveau CODERST sera officiellement installé lors de sa prochaine réunion prévue fin mars 2013.

